



PROTOCOLES COVID-19

Rentrée 2020 VSJ plongée

Préambule : Les conditions sanitaires actuelle imposent des mesures que chacun s'engage à suivre pour la sécurité de tous. Ces mesures seront adaptées en fonction de l'évolution et des directives municipales ou nationales ou des consignes de notre fédération (FFESSM).

Pour chaque séance, un responsable de la bonne mise en place et du respect des protocoles est nommé :

- MARDI : Véronique MAYAU-MARICELLE
- JEUDI : Alexandre LANÇON

1) Accueil des plongeurs :

- a. MASQUE OBLIGATOIRE EN TOUTES CIRCONSTANCES
- b. Attente à l'extérieur du bâtiment, pas de regroupement dans le hall.
 - i. Pas d'embrassades, pas de poignées de main.
- c. Entrée directe dans les vestiaires à partir de 20h20
 - i. Respect des distances de contact (Au moins 1 mètre)
- d. Vestiaires individuels pour tous
- e. Casiers 1 sur 2 selon les disponibilités

2) Sur le bassin :

- a. Masque sur le nez ET la bouche sans exception pour tous sur le bord du bassin en toute circonstance.
 - i. Le masque de protection n'est enlevé qu'à la mise à l'eau.
 - ii. Sortie de l'eau, le masque protecteur est obligatoire.
- b. Les groupes, palanqués sont répartis sur la TOTALITE de l'espace autour du bassin, sous la responsabilité du moniteur qui fait respecter les distanciations et le port du masque.

3) Sortie du bassin et de la piscine

- a. Douche 1 sur 2.
 - i. Si pas de douche disponible, attente sur le bassin avant le pédiluve
 - ii. Favoriser la douche à la maison
- b. Vestiaires individuels comme à l'entrée.
- c. Pas de regroupement dans le hall
 - i. Sortie du bâtiment obligatoire et on évite les regroupements à l'extérieur.



PROTOCOLES COVID-19

Rentrée 2020 VSJ plongée

4) Matériel :

a. Moniteurs :

i. Chacun apporte son matériel personnel

1. Palmes, masque, tuba, détendeur

- a. Les combinaisons ne sont pas stockées dans le local pendant la période de pandémie.

b. Adhérents :

i. Chacun apporte son matériel personnel

1. Palmes, masque, Tuba, détendeur s'il y a

- a. Le club prête pour la saison un détendeur aux adhérents en début d'année.
 - i. Numéroté et enregistré avec caution de 200€ en début d'année.

c. Pour tous :

- a. Récipient type boîte de masque de plongée pour stocker le masque protecteur pendant l'activité
 - i. Si pas de boîte à masque voir si disponible prêt par le club.
 - ii. Si pas disponible, tout autre récipient permettant de stocker au sec le masque protecteur.

d. Local matériel

i. Seuls les 2 moniteurs chargés de distribuer/récupérer le matériel sont autorisés à entrer dans le local. (Au-delà des portes jaunes)

1. Pas de regroupement devant le local :

- a. Le matériel (Bouteille et gilet) est présenté à l'extérieur du local
- b. Le matériel est récupéré groupe par groupe.

2. A la fin de la séance,

- a. Groupe par groupe, les bouteilles sont déposées devant les portes jaunes, à la disposition des moniteurs responsables du gonflage et du rangement.
- b. Les gilets sont rangés sur les portants.

5) Désinfection du matériel :

- a. Les moniteurs doivent inciter fermement les élèves à avoir leur propre matériel dès les premières séances (Palmes, masque et tuba). A la reprise après les vacances d'automne, fin octobre, tous doivent être équipés.

- i. Si l'élève n'a pas acheté son matériel à la 4eme séances, dernier rappel puis pas d'accès au bassin.



PROTOCOLES COVID-19

Rentrée 2020 VSJ plongée

- b. Les détendeurs, masques, tubas prêtés par le club en début d'année ou ponctuellement sont désinfectés AVANT et APRES chaque séance.
 - i. Avant pour les détendeurs/tubas et les masques par trempage 5 mn minimum dans le bain désinfectant.
 - ii. Après pour tout le matériel (Palmes, masque, tuba/détendeurs, gilets) par trempage (Masques, tubas/détendeurs), par pulvérisation (Gilets et Palmes)
 - iii. Solution hydroalcoolique à dispo des moniteurs accédant au local. (Fourni par le club)
- c. Les poignées de porte, poignées de bouteilles, supports et en général toutes les surfaces ayant été en contact avec les adhérents ou moniteurs sont désinfectés à la fin de la séances (Produits fourni par le Club)

6) Document spécifique :

- a. En début d'année à l'inscription, un auto-questionnaire FFESSM avant reprise d'activité subaquatique spécifique à la COVID-19 est remis à tous les adhérents/moniteurs
- b. L'accès au bassin n'est autorisé que pour les adhérents ayant répondu au questionnaire.

Le Bureau de la VSJ plongée.